





FORMATIONS, MÉTIERS ET TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES DANS LA MOBILISATION DU CPF

Lors du recours au CPF, le choix de la formation apparaît en général cohérent avec le métier initial et la démarche de l'individu. Mobiliser une formation dans la continuité de son dernier métier s'inscrit souvent dans une démarche de promotion ou de mobilité interne. Choisir une formation visant une certification qui cible un métier différent de celui occupé à l'inscription ou utiliser son CPF pour un bilan de compétences a plutôt un objectif de reconversion.

Huit à neuf mois après la fin de la formation, les changements professionnels (retrouver ou perdre un emploi, changer d'employeur, de métier) concernent un peu moins de quatre personnes sur dix. À cet horizon, changer de métier est fréquent pour les personnes sans emploi à l'entrée en formation et relativement rare pour les personnes initialement en emploi.

Si les nouveaux métiers occupés après la formation n'ont pas nécessairement de lien avec les métiers cibles de la formation suivie, une très grande majorité des personnes déclarent utiliser leurs acquis en formation dans leur nouvelle activité professionnelle. La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ouvre un accès direct des titulaires d'un CPF à la formation de leur choix, sous réserve qu'elle vise une certification inscrite au Répertoire spécifique (RS) ou au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), ainsi qu'à certaines formations ou dispositifs non certifiants (permis de conduire, formation à la création d'entreprise, bilan de compétences). Cette désintermédiation et l'élargissement des formations éligibles se sont traduits par une hausse exceptionnelle du recours au CPF⁽¹⁾. Quelles sont les motivations des individus et quels usages font-ils de cette formation dans leur trajectoire professionnelle? L'analyse des liens entre la formation suivie, le métier initial de la personne et son éventuel nouveau métier rend compte des ressorts socioprofessionnels des choix des individus (encadré 2) et mesure l'ampleur des changements professionnels qu'ils ont pu connaître.

I - QUELLES FORMATIONS POUR QUELS MÉTIERS ?

Si les utilisateurs du CPF s'inscrivent en formation avec une multiplicité d'objectifs, la perspective majoritaire est bien celle d'une mobilité professionnelle (reconversion/transition professionnelle, promotion, évolution professionnelle)⁽²⁾. Ils choisissent ainsi essentiellement des formations visant un ou des métiers très différents de leur métier d'origine ou des formations génériques sans cible métier identifiée (graphique 1).

Le choix d'une formation visant une certification inscrite au RNCP dans une autre cible que son métier initial ou visant une certification

inscrite au RS «obligatoire» (3) est étroitement associé à une démarche de reconversion ou de création d'entreprise. Viser une certification inscrite au RNCP quand on est en emploi concerne fréquemment les métiers d'attachés commerciaux ou de vendeurs. Pour les certifications du RS «obligatoire», ce sont plutôt les métiers d'ouvriers non qualifiés de l'industrie et du BTP ou d'agriculteurs. Mobiliser son CPF pour réaliser un bilan de compétences s'inscrit également dans une démarche de reconversion. Elle est plutôt le fait des infirmiers et des employés des banques et des assurances.

(1) Le nombre d'entrées en formation par l'intermédiaire du CPF est passé de 383 000 en 2018 à 1,8 million en 2023.

⁽³⁾ Les certifications « obligatoires » correspondent aux certifications inscrites au RS nécessaires pour l'accès à une activité professionnelle. Dares 2023, https://dares.travail-emploi gouv.fr/publication/les-usages-du-cpf-les-formations-obligatoires.



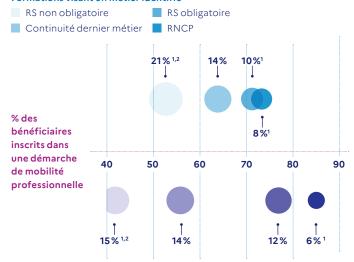
⁽²⁾ Pour une description des motivations et des démarches, voir Analyser pour Réguler, n° 9, « Le CPF à l'appui des démarches de mobilité professionnelle des salariés », France compétences, 2024.

Les formations en langues, le permis B et dans une moindre mesure les formations menant à une certification inscrite au RS non obligatoire visant un métier différent du métier initial sont mobilisés plus fréquemment par des personnes n'ayant pas d'objectif professionnel identifiable ou un objectif personnel seul. Le permis B est d'abord utilisé par des employés de l'hôtellerie-restauration ou de libre-service et des ouvriers non qualifiés du BTP. Les formations en langues relèvent à titre principal de cadres en emploi, médecins ou ingénieurs et cadres de l'industrie par exemple.

Par ailleurs, une personne sur sept réalise une formation dans la continuité de son dernier métier. Par le biais de cette démarche, les personnes visent majoritairement à être promues, à accéder à un autre poste au sein de leur entreprise quand elles sont en emploi ou à retrouver un emploi en continuité du précédent métier, si elles ne le sont plus. C'est particulièrement notable chez les ouvriers qualifiés ou non de la manutention, les assistants maternels ou les coiffeurs-esthéticiens.

► Graphique 1 : types de formations suivies dans le cadre du CPF et degré de mobilisation dans une démarche de mobilité professionnelle

Formations visant un métier identifié



Formations sans cible métier identifiable



Champ: Enquête CPF sortants, DARES – France compétences. Ensemble des actifs ayant terminé une formation financée sur leur CPF en novembre 2021 et qui ont précisé leur métier à l'inscription ou le dernier métier occupé s'ils étaient sans emploi à l'inscription.

Lecture: 14% des utilisateurs de leur CPF l'ont mobilisé pour une formation dans la continuité de leur métier (à l'inscription ou dernier métier), visant un métier identifié. Parmi eux, 64% s'inscrivent dans une démarche de mobilité professionnelle.

- 1: Désignent les formations à un métier identifié différent du métier occupé à l'inscription ou au dernier métier.
- ²: Dans le RS non obligatoire, les formations visant une certification en langue ont été isolées, car elles ne peuvent être associées à un métier identifié.

Encadré 1

MESURER LE LIEN FORMATION – MÉTIER

Les métiers visés par les formations suivies sont déterminés en s'appuyant sur les cibles fixées par les acteurs eux-mêmes.

- Si la formation vise une certification inscrite au RNCP, le ou les métiers cibles correspondent aux fiches ROME enregistrées au moment de l'inscription au répertoire.
- Si la formation vise une certification inscrite au RS, le ou les métiers cibles correspondent aux métiers décrits par l'organisme de formation lors du dépôt de l'offre sur la plateforme du CPF. Sans métier cible précisé, on utilise le Formacode désigné par l'organisme de formation pour mobiliser le ou les codes ROME qui lui sont associés.
- Certaines formations visant une certification inscrite au RS ne peuvent être associées à un métier cible, notamment les certifications en langues et les formations non certifiantes accessibles par le CPF(permis B, formation à la création d'entreprise, bilan de compétences).

Par ailleurs, les métiers initiaux (à l'inscription ou dernier métier occupé), comme les éventuels nouveaux métiers occupés post-formation, ont été codés en ROME grâce aux outils de France compétences.

En comparant les métiers cibles des formations suivies avec le métier initial, on peut déterminer si la formation suivie se situe ou non dans la continuité du dernier métier. Parallèlement, on peut déterminer si le nouveau métier occupé post-formation est situé ou non dans les cibles des formations suivies. Pour élargir la focale, on détermine aussi les métiers proches (des métiers cibles de la formation ou des métiers occupés) en mobilisant les tables de mobilité proposées par France Travail.

Encadré 2 L'ENQUÊTE SORTANTS

Coréalisée par la Dares et France compétences, l'enquête « sortants » concerne toutes les personnes sorties de leur action CPF en novembre 2021, interrogées en juin-juillet 2022, soit 5 700 répondants. Dans cette publication, le champ se limite à ceux ayant un emploi à l'inscription ou qui ont déclaré et décrit un emploi occupé antérieurement et dont les formations ont été réellement commencées. Cela correspond à 4 400 répondants. Parmi eux, 3 300 occupent un emploi huit à neuf mois après leur formation.



II - QUELLES MOBILITÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Huit à neuf mois après la fin de leur action CPF, la majorité des personnes n'ont pas changé de situation professionnelle (4): 64% des personnes en emploi à l'inscription et 60% de celles sans emploi sont dans la même situation (graphique 2). Cette stabilité professionnelle doit être replacée dans le contexte de la faible durée des formations (la moitié dure 24 heures ou moins). Par ailleurs, près de 70% de ceux en emploi à l'inscription qui n'ont connu aucun changement déclarent travailler autrement ou plus efficacement grâce à la formation.

➤ Graphique 2 : changements de situation professionnelle huit à neuf mois après la fin de la formation financée dans le cadre du CPF

Sur 100 personnes en emploi à l'inscription



Sur 100 personnes hors de l'emploi à l'inscription



Champ: Enquête CPF sortants, DARES – France compétences. Ensemble des actifs ayant terminé une formation financée sur leur CPF en novembre 2021 et qui ont précisé leur métier à l'inscription ou le dernier métier occupé s'ils étaient sans emploi à l'inscription.

Lecture: Huit à neuf mois après la fin de leur formation, 64% de ceux qui étaient en emploi à l'inscription n'ont pas connu de changement dans leur situation professionnelle (même employeur, même poste,...).

Parmi ces changements professionnels, la perte d'emploi pour les personnes initialement en emploi n'est pas négligeable puisqu'elle concerne une personne sur dix. Elle est étroitement associée à toutes les formations mobilisées pour se reconvertir (RNCP, RS obligatoire, création d'entreprise, bilan de compétences). Ce résultat fait écho au passage, involontaire ou non, par un épisode de chômage pour pouvoir réaliser sa reconversion professionnelle (5). Les changements autres que les changements de métier sont essentiellement des changements de poste au sein de l'entreprise. Ils sont plus fréquents quand la personne a suivi une formation située dans la continuité de son métier d'origine.

III - QUELS NOUVEAUX MÉTIERS APRÈS UN PASSAGE PAR LE CPF?

Les changements de métier correspondent massivement à des reconversions. Ils sont plus fréquents quand la personne était initialement sans emploi (près de 70% de ceux ayant retrouvé un emploi). C'est, a contrario, une situation plutôt rare (6) à date d'enquête pour les personnes en emploi à l'inscription (7% de celles toujours en emploi). Si elles changent néanmoins de métier, c'est essentiellement dans le cadre d'une mobilité externe, en changeant d'employeur ou en se mettant à leur compte. Changer de métier est plus fréquent quand la formation prépare à une certification inscrite au RNCP, et qu'elle vise un métier éloigné du métier initialement occupé par la personne ou qu'elle vise une certification inscrite au RS « obligatoire ». Réussir les examens et obtenir la certification sont nettement associés à un changement effectif de métier.

Les métiers occupés après la formation n'ont majoritairement pas de lien avec la formation suivie, mais de fortes variations existent selon la certification préparée (graphique 3). Ainsi, huit à neuf mois après avoir achevé une formation certifiante préparant à un métier cible, seules 31% des personnes ayant changé de métier (7) occupent un emploi en lien avec celui-ci, 45% si on intègre les métiers proches. Ce lien entre métier préparé et métier occupé est plus fort pour les formations visant une certification inscrite au RNCP, avec respectivement 53% (8) des personnes occupant un métier dans la cible et 60% si on élargit aux métiers proches.

- (4) L'enquête « sortants » met en lumière les changements de situation professionnelle entre la date d'inscription et la date de l'enquête. Ils concernent le fait de retrouver un emploi pour les personnes en dehors de l'emploi à l'inscription. Pour celles initialement en emploi, on distingue les changements de poste internes à l'entreprise, les changements de profession avec ou sans changement d'employeur, ou encore l'orientation vers un statut d'indépendant.
- (5) Voir « L'offre publique d'accompagnement à l'épreuve des reconversions professionnelles », Analyser pour Réguler, n° 5, France compétences, 2022. On y lit que 30% de ceux qui ont perdu leur emploi depuis la fin de leur formation CPF l'ont fait via une rupture conventionnelle alors que sur la même période (2021 T4 2022 T2), ces ruptures représentent moins de 8% des entrées sur les listes de France Travail.
- (6) Le caractère rare des changements de métier doit être comparé aux changements de métier en général sur le marché du travail. L'étude de la Dares, « Changer de métier : quelles personnes et quels emplois sont concernés ? » de 2018 fait état de 22% de personne en emploi ayant changé de métier entre 2010 et 2015, soit un taux équivalent de 3% à horizon de 9 mois
- (7) Le questionnaire sur les nouveaux métiers n'est soumis qu'aux personnes ayant déclaré avoir changé de profession.
- (8) Le fait que près de la moitié des personnes n'occupent pas le métier cible de la formation suivie à l'issue de celle-ci est un résultat classique de tous les travaux qui se sont intéressés au lien formation-métier. Bien que sensibles aux conventions de mesure (<u>Giret, 2015</u>), on retrouve des taux comparables pour les jeunes sortant de formation professionnelle initiale (<u>Couppié, Giret, Lopez, 2009</u>), à l'issue d'une formation en apprentissage (<u>Couppié, Gasquet, 2021</u>) ou encore à la suite d'une formation réalisée par une personne en recherche d'emploi (PIC, 2022).



L'inadéquation plus forte entre formations suivies et métiers occupés lorsqu'une certification inscrite au RS (9) est visée s'explique par leur durée plus courte (la moitié des formations visant le RS durent 20 heures et moins, contre 160 heures pour celles visant le RNCP) et leur rôle plutôt secondaire dans les parcours de transition/reconversion professionnelle.

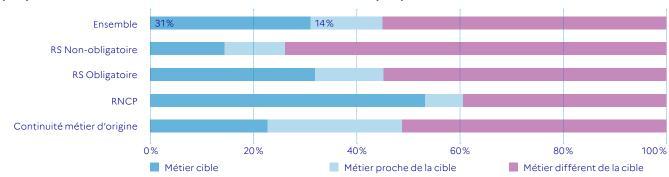
Les changements de métier à l'issue d'une formation dans la continuité du métier d'origine prennent plus souvent que les autres (un quart des cas) la forme d'un accès à un métier proche des métiers cibles de la formation suivie (graphique 3).

Au-delà de l'accès à tel ou tel métier, l'usage des acquis de la formation dans l'emploi est fréquent. Près de trois utilisateurs de leur CPF en emploi sur quatre déclarent les mobiliser (10) dans leur activité professionnelle. L'utilisation des acquis est maximale quand la personne occupe un métier cible de la formation (93%), mais reste élevée (70%) quand leur métier n'a pas de lien avec la formation.

EN SAVOIR PLUS

- <u>Les métiers recherchés et les métiers retrouvés</u> par les demandeurs d'emploi, Éclairages et synthèse, n°73, Pôle emploi, juillet 2022
- Les emplois occupés à la suite d'une formation ne correspondent pas toujours au métier auquel elle prépare, in Troisième rapport d'évaluation du PIC, pp. 39-41, Dares, décembre 2022
- Évaluer la valeur ajoutée d'une formation, in Rapport sur l'usage des fonds, France compétences, édition 2022, pp. 107-119

▶ Graphique 3 : lien entre la formation suivie et le nouveau métier occupé après la formation



Champ: Enquête CPF sortants, Dares – France compétences. Ensemble des actifs ayant terminé une formation financée par leur CPF en novembre 2021 qui visait un métier identifié, qui ont précisé leur métier à l'inscription ou le dernier métier occupé, s'ils étaient sans emploi à l'inscription, qui étaient en emploi huit à neuf mois après leur formation et qui ont changé de métier depuis leur emploi occupé avant ou à l'inscription.

Lecture: quand un bénéficiaire a mobilisé une formation située dans la continuité de son métier d'origine et qu'il a changé de métier à l'issue de la formation, alors ce nouveau métier est dans 23 % des cas le métier cible de la formation, dans 26 % des cas un métier proche de la cible, et n'a rien à voir avec le métier cible dans 51 % des cas.

(9) Par ailleurs, les métiers cibles sont issus des déclarations des organismes de formation et ne font pas l'objet d'un contrôle aussi approfondi que pour les certifications inscrites au RNCP.

(10) Plus précisément, ils déclarent que la formation leur a été utile dans leur activité professionnelle ou qu'elle leur a permis d'accomplir de nouvelles tâches, d'être plus performants ou de travailler différemment.



Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Établissement public national sous tutelle du ministère en charge de la formation professionnelle.









Note d'études N°10 – 2024 Directeur de publication : Stéphane Lardy Responsable de la rédaction : Marc-Antoine Estrade Dépôt légal à parution – publication gratuite France compétences, Immeuble Canopy, 6 rue du Général Audran, 92400 Courbevoie Tél.: 01 81 69 01 40

